



**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Paris, le 04 AVR. 2024

Madame Catherine SUEUR  
Cheffe du service de l'inspection générale des finances

Nos références : MEFI-D24-03479

**Objet : mission relative aux prévisions de recettes des prélèvements obligatoires**

L'INSEE a rendu public le 25 mars 2024 son compte provisoire pour l'année 2023, estimant à 5,5 % du produit intérieur brut (PIB) le déficit maastrichtien de la France. Ce chiffre est en écart significatif de la dernière estimation publique disponible, dans l'article liminaire de la LFI 2024 promulguée le 29 décembre 2023, qui était de 4,9% du PIB.

Une forte révision à la baisse des prélèvements obligatoires, de 21 Md€, explique l'essentiel de cet écart. Pour autant, dans ses avis 2023-08 et 2023-09, en date du 22 septembre et du 27 octobre 2023, le Haut Conseil des Finances Publiques écrivait respectivement : « 58. Pour 2023, le Haut Conseil estime que les prélèvements obligatoires sont plausibles » et « 31. Le Haut Conseil estime que la prévision de prélèvements obligatoires pour 2023 ainsi ajustée est globalement plausible. ».

Dans ce cadre, je souhaite confier à l'inspection générale des finances (IGF) une mission portant sur l'établissement des prévisions de recettes publiques, en amont, durant, et en aval de la procédure budgétaire.

Cette mission aura notamment pour objectif d'examiner les travaux préparatoires aux PLF et PLFSS 2024 ainsi qu'au PLFG 2023 pour l'estimation des recettes et de refaire la chronologie des remontées fiscales et sociales au cours de l'automne 2023, de l'hiver 2023 et du début de l'année 2024, et des conséquences qui en ont été tirées au cours de la procédure budgétaire. L'exercice budgétaire 2022 pourra également être analysé à des fins de comparaison. Une attention particulière sera portée aux causes des écarts de prévision d'une part et à la gestion des incertitudes d'autre part, chaque information nouvelle ne pouvant à elle seule modifier définitivement un exercice de prévision mais venant rendre plus ou moins probable un scénario favorable ou défavorable de recettes.

## Pièce jointe

La mission formulera toute recommandation de nature à améliorer la robustesse des prévisions de recettes et la gestion de l'incertitude attachée à ces prévisions, dans le respect du cadre organique existant. Les membres de la mission pourront s'appuyer sur la direction générale du Trésor, la direction générale des finances publiques, la direction du budget, la direction de la sécurité sociale, l'URSSAF-Caisse nationale et la direction générale des douanes et droits indirects. Ils solliciteront des échanges avec l'Insee<sup>1</sup> et, sur les ressources en lien avec les questions énergétiques, la Commission de régulation de l'énergie.

Les conclusions de la mission sont attendues dans un délai de deux mois avec un point intermédiaire avant le 26 avril.



Bruno LE MAIRE  
Ministre de l'Economie, des Finances  
Et de la Souveraineté Industrielle et  
Numérique



Thomas CAZENAVE  
Ministre délégué auprès du  
Ministre de l'Économie, des Finances  
Et de la Souveraineté Industrielle et  
Numérique, chargé des Comptes publics

---

<sup>1</sup> À noter que l'INSEE procèdera à un recalcul des ratios de finances publiques avec un PIB base 2020 à l'occasion de la publication, le 31 mai 2024, des comptes nationaux en 2023.